



# **HAMBÉRIA (39)**



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome I (1854)**

*Chambiriacum , Castrum, Oppidum, villa Chambiriaci, Chambérye, Chambéria-en-Montagne,*

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton et bureau de poste d'Orgelet, perception de Présilly ; succursale ; à 10 km d'Orgelet et 29 de Lons-le-saunier.

Il est limité au nord par Chavéria, Orgelet et Montjouvent, au sud par Savigna, à l'est par Sarroigna, et à l'ouest par Marigna et Nancuisse. Messia, Sancia et Marsenay, font partie de la commune.

Altitude : 404 mètres.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 32, d'Orgelet à Arinthod, par les chemins vicinaux tirant de Marsenay à Orgelet, de Messia à Savigna et à Sancia, par la rivière de Valouze et un canal de dérivation, par le ruisseau de Courrailloux et le ruisseau de Chambéria qui y prend sa source.

Le village est situé sur un plateau bordé à l'ouest par un rideau de collines et à l'est par le lit capricieux de la Valouze. Il se compose de quatre groupes principaux ; Chambéria occupe un centre ayant au nord le hameau de Sancia et au sud celui de Marsenay. La section de Messia est séparée des autres par la Valouze. L'horizon, quoique fort borné, n'est pas sans charmes. Les maisons, construites en pierres, sont couvertes partie en tuiles creuses ou plates, partie en chaume.

Messia, Sancia et Marsenay ont été réunis à Chambéria, le 28 octobre 1822.

Population : de Chambéria en 1790, 168 habitants ; de Messia, 103 ; de Marsenay, 93 ; de Sancia, 114 ; population réunie en 1846, 537 ; en 1851, 518 ; population spécifique par km carré, 35 habitants ; 124 maisons, savoir : à Chambéria, 41, à Sancia, 32 ; à Messia, 34 ; à Marsenay, 17 ; 118 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1773.

Vocabulaire : saint Just.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives départementales avant où Chambéria a reçu les cotes 5 E 187/1, /41 et /42. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 2237 à 2247, 3 E 8087 et 8088, 3 E 9833 à 9837 et 3 E 12981. Tables décennales : 3 E 1283 à 1291.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 257 et 258, 5 Mi 1206 et 1207, 2 Mi 854, 2 Mi 1691 et 1692, 5 Mi 16 et 5 Mi 1184.

Quelques jeunes gens émigrent pour aller au service à Lyon.

Cadastre : exécuté en 1828 : surface territoriale, 1466<sup>h</sup> 40<sup>a</sup>, divisés en 4586 parcelles que

possèdent 228 propriétaires, dont 86 forains ; surface imposable 1440<sup>h</sup> 37<sup>a</sup>, savoir : 548<sup>h</sup> 36<sup>a</sup> en terres labourables, 528<sup>h</sup> 53<sup>a</sup> en bois, 210<sup>h</sup> 56<sup>a</sup> en pâtures, 124<sup>h</sup> 97<sup>a</sup> en prés, 23<sup>h</sup> 08<sup>a</sup> en friches et murgers, 3<sup>h</sup> 39<sup>a</sup> en sol des propriétés bâties et aisances, 1<sup>h</sup> 44<sup>a</sup> en jardins, d'un revenu cadastral de 28.178 fr. ; contributions directes en principal, 3.532 fr.

Le sol, peu fertile, produit du blé, du maïs, des pommes de terre, peu d'orge et de légumes secs, du chanvre et du foin.

Le produit des céréales suffit seulement à la consommation des habitants ; on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des mulets et des moutons. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et de sable , non exploitées.

Il y a deux auberges, un moulin à deux tournants à Sancia et un battoir à blé mu par l'eau à Chambéria.

Les habitants, adonnés exclusivement à l'agriculture, fréquentent habituellement les marchés d'Orgelet et d'Arinthod.



**Foires** : Le 27 mars, le 10 juillet et le 7 septembre. Cette dernière est fort importante pour la vente des mulets que viennent acheter les Auvergnats et les Savoyards.

**Biens communaux** : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère à côté de l'église, une maison commune contenant la mairie , le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 garçons et 30 filles, une fontaine monumentale à Chambéria, surmontée d'une haute colonne cannelée, une autre fontaine au bas de l'ancien château ; la section de Chambéria possède 199<sup>h</sup> 29<sup>a</sup> de bois, pâtures, friches, d'un revenu cadastral de 1965 fr. ; celle de Sancia, 169<sup>h</sup> 60<sup>a</sup> de bois et pâtures, d'un revenu cadastral de 1791 fr. ; celle de Messia , 145<sup>h</sup> 36<sup>a</sup> de bois, pâtures et murgers, d'un revenu cadastral de 1688 fr., ainsi qu'une maison commune nouvellement restaurée, qu'on se propose de convertir en chalet ; celle de Marsenay a 76<sup>h</sup> 68<sup>a</sup> de bois, pâtures, friches et murgers, d'un revenu cadastral de 606 fr.

**Bois communaux** : Chambéria a 130<sup>h</sup> 60<sup>a</sup>, dont 3<sup>h</sup> 63<sup>a</sup> sont délivrés annuellement ; Messia, 115<sup>h</sup> 56<sup>a</sup>, dont 3<sup>h</sup> 60<sup>a</sup> sont en exploitation annuelle ; Messia, 35<sup>h</sup> 83<sup>a</sup>, dont 1<sup>h</sup> 10<sup>a</sup> sont coupés chaque année; Sancia, 150<sup>h</sup>. Essences dominantes : chêne et hêtre.

**Budget** : recettes ordinaires 5342 fr. ; dépenses ordinaires 5249 fr.

## NOTICE HISTORIQUE

Malgré la rareté des renseignements sur les antiquités du bassin de la Valouze, il y a lieu de croire que, pendant la période celtique, et sous la domination romaine, les bords de cette rivière étaient cultivés, et que de nombreuses peuplades y avaient choisi leurs demeures, puisque chaque commune, en effet, conserve de nombreux vestiges de l'antiquité nationale, quelques traditions, quelque fontaine sacrée indiquée encore aujourd'hui par la vénération des peuples. Orgelet et Arinthod, qui y tenaient le premier rang, existaient certainement alors et d'autres bourgades y prospéraient, dont de modestes villages gardent et désignent la place. Tels sont Chambéria, Nancuise, Cornod et Fétigny.

A l'ouest de ce premier village, au sommet d'une colline, un champ est appelé en *Saint-Germain*. Les terres qui sont sur la pente et au pied se nomment vers *la Chapelle, sous la Chapelle*. Il existait effectivement à cette place, une église longtemps en grande vénération. L'archevêque de Besançon ordonna de la démolir en 1627, parce qu'elle était trop souvent profanée par de nocturnes rendez-vous. Nous y avons retrouvé des dalles rangées avec symétrie qui ont dû servir de pavé. A côté de cet oratoire, au sud, on voit deux enfoncements assez profonds, appelés les *Louvatières*. Les habitants racontent qu'il y avait près de la chapelle un couvent d'hommes et un couvent de femmes qui ont tout-à-coup disparu dans un abîme. Les esprits peuplent les forêts qui bordent cet ancien temple. Le séjour des druides dans cette contrée est



incontestable. On a vu bien souvent la vouivre venir se désaltérer à la fontaine qui est au pied du château. Deux chemins fort anciens mettaient en communication Chambéria avec Orgelet et avec Arinthod. M. Béchet cite un titre de l'an 642, qui fait mention de ce village. Nous ignorons absolument où cet historien a puisé cette date. Il ne faut pas être surpris si, au moyen âge, Chambéria n'apparaît que tard dans les chartes. Celles où son nom figure pour la première fois devaient appartenir à l'abbaye de Gigny ; or, on sait que la révolution de 1789 a anéanti les précieuses archives de ce monastère.

**Seigneurie** : Avant la suppression du régime féodal, la terre de Chambéria comprenait ce village pour chef-lieu, Messia, Sancia et une partie de Marsenay ; la plus forte partie de ce dernier lieu dépendait de la seigneurie de Nancuisse. A l'exception des habitants de Chambéria, tous les autres sujets de la terre étaient soumis à la main-morte réelle et personnelle. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, qu'il faisait exercer par un bailli, un juge châtelain, un procureur, un scribe et plusieurs sergents. En 1627, le souverain du comté de Bourgogne lui permit d'établir un notaire tabellion dans sa terre. Il avait des cens en argent, en grains, des corvées de charrue et d'hommes. Un signe patibulaire à deux piliers, élevé sur le *Molard-Brandon*, servait à l'exécution des criminels. Un carcan en fer était attaché à un orme, près de la maison curiale, pour la punition des délinquants. Les sentences du bailli de Chambéria ressortissaient au siège d'Orgelet.

**Seigneurs** : Il ne faut chercher ni dans le nobiliaire de Dunod, ni dans les annuaires du Jura, la série exacte des seigneurs de Chambéria. Elle n'y est pas, et ne peut être établie qu'à l'aide des titres de famille que nous avons pu consulter dans les archives départementales.

En 1298, Etienne, chevalier, sire de Courlaoux, céda à Humbert de Binans, fils de Guy, le fief de *Sancia*, en territoire, hommes, femmes, tailles, prises, aides, corvées, tâches, censes, servis en

grains, dîmes, amendes, seigneurie, fours, moulin, eaux, bois, prés et terres arables, chazal, maison, tel du reste que Guy de Binans l'avait précédemment reçu en fief du seigneur de Courlaoux. Au mois de mai 1304, Humbert, dit Cuche, de Trenay (Trenal), écuyer, fils de Simon de Trenay, chevalier, vendit à Humbert de Binans, ses droits dans la seigneurie de *Messia* (Missie), du consentement de sa femme et de ses enfants. Au mois d'août 1322, Marguerite de Beaujeu, dame de Saint-Julien, veuve de Jean de Chalon, comte d'Auxerre et sire d'Orgelet, attesta que Guillaume de Chalon, son fils, avait donné à Humbert de Binans, seigneur de Chambéria-en-Montagne, pour le récompenser de ses bons services, la haute justice sur les hommes de sa terre et confirma elle-même cette donation, comme ayant reçu en douaire le château de Nancuisse. En 1328, Girard de Trenay et Blanche, sa femme, cédèrent au même Humbert tous les droits qu'ils avaient à Sancia. Le 30 avril 1328, Humbert étant en présence de Jean de Chalon II, comte d'Auxerre, à Montfleur, se dépouilla de ses biens, dont Jean de Binans, son fils, fut à l'instant même investi. Le 10 juin 1316, il lui avait déjà assuré, par une donation, la propriété de son château de Chambéria.



Jean laissa deux fils : *Hugues* ou *Huguenin* et *Jean de Binans*. Le 12 février 1362, Hugues fit hommage de sa terre au seigneur d'Orgelet. Jean lui intenta un procès pour obtenir un lot plus fort que celui qui lui avait été attribué. Un nouveau partage eut lieu en 1378, de l'autorité de l'archevêque de Besançon. Ce Jean de Binans était un vrai brigand. En 1367, il vola sur les grands chemins les bijoux de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Nous trouvons ce fait consigné dans une lettre adressée à ce sujet par le pape Urbain IV à l'archevêque de Besançon. En 1390, Humbert, fils de Hugues, comprit dans l'hommage qu'il présenta à son suzerain, les anciens fiefs que tenaient de lui Jean de Binans, écuyer, Guillaume de Sarrognia, Jean de Montaigu, et le fief que lui-même tenait à Messia et à Sancia, de l'abbé de Saint-Oyen de Joux ; Guy, frère d'Humbert, avait moitié de la seigneurie de Chambéria. Il épousa, en 1408, Isabelle de Saint-Colomb, fille naturelle de Jean de Chalon-Auxerre, dont il eut deux enfants, Aimé et Bonne. Bonne épousa Jean de Tonnerre, chevalier, et donna sa fortune à son frère en 1439. Aimé laissa deux fils : Humbert et Emard. Ce dernier eut la seigneurie de Montadroit, et Humbert celle de Chambéria. Hugues de Chalon, sire de Châtelbelin, portait la plus vive affection à Humbert, son serviteur et son domestique. Pour le récompenser de ses bons services, il lui donna, le 9 mai 1484, en augmentation de son fief, la haute justice et la montre d'armes sur les hommes que le sacristain de Gigny avait à Chambéria, et sur deux familles de Messia et de Légna, ne se réservant que la contribution féodale de deux cas, nouvelle chevalerie et mariage de filles. En 1489, il lui confirma ses droits de justice, que les seigneurs de Nancuisse lui contestaient, et lui permit de faire faire, devant le capitaine de son château, la montre d'armes que ses sujets faisaient à Orgelet.

Humbert laissa un grand nombre d'enfants. Ses deux fils, Humbert et Aimé, eurent ses domaines, à charge de payer la dot de leurs sœurs. Ces demoiselles avaient toutes contracté de nobles alliances ; ainsi, Pernette épousa, en 1500, Aimé du Saix, écuyer, seigneur d'Arnans et de Montgefond ; Étienne épousa, en 1504, Godefroy de Bellecombe, écuyer ; Henriette, Claude de Bussy, seigneur de Vescles, et Benoîte, M. de Vautravers, seigneur de Charrin. Chaque noce se célébrait à Chambéria, avec un éclat extraordinaire. Humbert se maria en 1505, avec Clauda de Vienne, veuve de Pierre de Montmoret, seigneur de Rotailler. C'était pour lui une magnifique alliance ; aussi, vit-on ses fils épouser plus tard les plus riches héritières de la



province. Jean Philibert, l'aîné d'entre eux, s'allia, en 1538, à la fille de Philibert de Pontailler, chevalier, sire de Vaugrenans. On vit, à cette occasion, réunis à Chambéria, Guillaume de Poupet, abbé commandataire de Baume, Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, le comte de Champlitte, Jean de Poupet, chevalier, chambellan de Sa Majesté, et une foule d'autres gentilshommes. Claude de Binans, le second des fils d'Humbert et de Clauda de Vienne, épousa Péronne de la Baume-Saint-Amour, et devint propriétaire, en 1561, de la fortune de son frère. Claude de Binans laissa beaucoup d'enfants ; mais Guillaume, l'aîné, réunit par la suite sur sa tête tous les droits de ses frères et sœurs. Louis de Binans, seigneur de Montjouvent, s'enrôla dans le régiment du baron de la Chaux ; Pierre fut abbé de Baume ; Gasparde épousa Marc de Lezay, écuyer, et Béatrix devint l'épouse de Maximilien Charreton, baron du Pin et de Pymorin ; Philibert fut seigneur de Montadroit ; Clauda se fit religieuse à Château-Chalon.

*Guillaume* avait embrassé la carrière des armes. Nommé en 1586, par le roi d'Espagne, capitaine



d'une compagnie de deux cents hommes il fit les campagnes d'Italie, ayant sous ses ordres MM. de la Tour, de Ruffey, de Charchilla, de Grusse, de Ronchaud, de Molpré, de Saint-Martin, d'Ecrilles, d'Onoz, de Mont et de Darbonnay. Il reçut dans un combat deux coups d'arquebuse qui le forcèrent de demander un congé. Au mois de février 1598, Philibert de Coligny, chevalier, seigneur de Cressia, Beaufort, Loysia, la Biolée, gouverneur et capitaine de la ville de Lons-le-Saunier, le nomma pour son lieutenant dans le commandement de cette place. Les fatigues ne lui permettant pas de continuer le service, il se retira avec le grade de colonel, et épousa, en 1598, Péronne ou Pétronille de Thomassin, femme d'un vaste génie. Elle était fille d'Adrien de Thomassin, chevalier, du conseil étroit de Sa Majesté, et président de Bourgogne. Malgré sa grande fortune, ses affaires se dérangèrent. La terre de Chambéria fut mise en décret en 1627, et adjugée à Claude d'Ugna, moyennant 40.000 livres. Il la racheta peu de temps après, au nom de son épouse. Ce seigneur testa en 1633, léguant à l'église de Chambéria des ornements magnifiques, et ordonna que cinquante prêtres assistassent à ses funérailles. Adrienne-Thérèse de Binans, sa fille unique, épousa, en 1650, Jean-François de Joux, dit de Grammont, chevalier, baron de Châtillon-Guyotte. Les cérémonies du mariage furent magnifiques et attirèrent au château des hôtes illustres. On y voyait Philippe de Montessus, Charles du Saix, baron d'Arnans, Benoît de Pélapucin et une multitude d'autres seigneurs. De cette union naquirent Gabriel Philibert de Joux, de Binans, de Grammont, baron de Châtillon-Guyotte, et Claude-François de Grammont, seigneur de la Mothe de Ternans. Gabriel-Philibert obtint, en 1688, un brevet de capitaine d'infanterie et épousa en secondes noces, Jeanne, fille de Philippe de Poitiers. Cette dame fut enfermée chez les Bernardines d'Orgelet, en vertu de lettres de cachet du 9 avril 1745.

Sa famille lui reprochait le dérangement de sa fortune et ses absences d'esprit, qui ne permettaient pas d'espérer qu'elle put elle-même y remettre de l'ordre. Elle se trouvait bien de ce paisible séjour, mais le mariage de sa fille unique, avec M. le marquis du Chaylard, officier étranger et sans fortune, mariage auquel cette tendre mère se crut obligée de refuser son consentement, lui causa un tel déplaisir, que le chagrin de subir, de la part de sa fille, une telle irrévérence, abrégé ses jours et la fit descendre dans la tombe, le 24 avril 1747. Le cadavre embaumé de la baronne fut l'objet d'une dispute singulière : les Bernardines se disposaient à le déposer dans leur charnier, lorsque les familiers de la ville d'Orgelet arrivèrent pour la transporter à leur cimetière communal. Tandis qu'on verbalisait contre l'opposition des nonnes à cet enlèvement, les gens de M. le marquis du Chaylard survinrent, payèrent à la ville ses droits funéraires, et emportèrent le cercueil à Chambéria.

Claude-François de Grammont devint chevalier de Malte et mourut en 1738, après avoir légué les trois quarts de sa fortune aux pauvres, aux veuves et aux orphelins de Chambéria, et l'autre quart à l'hôpital de Saint-Claude. Gabrielle-Charlotte-Françoise-Suzanne, fille de Gabriel-Philibert de Grammont, épousa le marquis du Chaylard et mourut peu de temps après, ayant institué son mari pour son héritier universel. Son testament fut taxé de nullité. Un partage fait à la suite de ce procès, attribua la terre de Chambéria à Claude-Louis-Maximilien, libre baron d'Iselin de Lanans, fils de Ferdinand, baron d'Iselin, et de Péronne-Alexandre de Grammont. Ce seigneur ayant émigré en 1790, ses biens furent vendus nationalement.

**Armoiries** : La maison de Binans portait : *d'azur à la bande dentelée d'or, accompagnée de six croisettes pommelées de même.*

**Château** : Le château de Chambéria était une des forteresses les plus importantes du pays. Il s'élevait au nord-est du village, sur un monticule qui dominait le cours de la Valouze. Il était entouré de larges fossés creusés à fond de cuve, qu'on pouvait remplir d'eau à volonté. Une double enceinte de murailles, à l'abri de l'escalade et de la sape, flanquées de quatre tours aux angles, entourait le *castrum*. Trois de ces tours étaient rondes ; la quatrième, placée à l'angle nord-ouest, était carrée et servait de donjon. La porte était précédée d'un pont-levis ; son ouverture était unique et se fermait avec une herse en fer et une lourde porte pleine. Des meurtrières aux tours, des mâchicoulis multipliés au-dessus de l'entrée, des créneaux couronnant les plates-formes, servaient à en défendre l'accès. Les grangeages et autres dépendances étaient à gauche et formaient une aile. Le château, proprement dit, se composait de dix-huit chambres, dont les portes aboutissaient sur une large galerie régnant sur trois faces du bâtiment. Les fenêtres, étroites, prenaient jour du côté de l'est. A l'extrémité septentrionale de la galerie, se trouvait un autel portatif, dont le pape avait autorisé l'érection en 1475, en permettant au chapelain d'absoudre les seigneurs et dames de



Chambéria de certains cas réservés, une fois en leur vie et à l'article de la mort. Du château on communiquait au



donjon, au moyen d'un pont-levis et d'un escalier suspendu.

Au sud, s'étendait une vaste place, close de palissades, destinée aux retrahants. Elle pouvait contenir jusqu'à 3000 têtes de bétail. Aussi, au moment du danger, on voyait accourir dans ce manoir non seulement ceux qui étaient obligés de s'y réfugier, mais encore les habitants de Nancuisse, de Fétigny, de Savigna, de Marsenay et de Montadroit. M. de Dramelay, chargé de visiter, en 1595, les places fortes des environs d'Orgelet, y trouva deux feuilletes de poudre, plusieurs tonneaux de fonte, des bâtons à crocs, des pistolets, des arquebuses, des mousquets en grande quantité.

Au moment de la conquête de la province par Louis XIV en 1674, les deux fils de Grammont avaient eu l'imprudence de se retirer à Rome ; le roi fit mettre sous sa main tous leurs domaines. Leur mère, Adrienne-Thérèse de Binans, les invita à revenir en toute hâte pour obtenir la main-levée de cette saisie. Des soldats s'étant présentés, en 1687, pour démolir le château, Gabriel-Philibert de Grammont se permit de tenir des propos injurieux contre son souverain. Il fut mandé à la cour pour se justifier, et profita de ce voyage pour solliciter la conservation de sa demeure. Le roi y consentit. Il n'y a que vingt ans que cette forteresse a été démolie. Il ne reste qu'une tour, quelques pans de murs et une petite portion du château toute en ruine, qui sert de résidence à une famille de cultivateurs.

Bourg et ville : Au nord du château, se groupaient quelques maisons de vassaux et d'officiers de justice, entourées d'une muraille, qui constituaient le bourg ; plusieurs chaumières en marquent encore la place.

L'église et le presbytère, bâtis en un lieu isolé, étaient à une distance à peu près égale du bourg et du quartier en plaine, appelé la Ville.

Industrie et commerce au moyen-âge : Les seigneurs de Chambéria avaient utilisé les eaux de la Valouze en construisant une papeterie dans le lieu où est aujourd'hui le battoir à blé, et plus bas, des forges. Il se tenait dans ce lieu un marché le mardi de chaque semaine, et trois foires chaque année, fixées au 23 février, 20 mars et 19 septembre. Les guerres du XVII<sup>e</sup> siècle ayant fait tomber ces établissements en désuétude, des lettres-patentes du 30 juillet 1706 les rétablirent. Rien, aujourd'hui, ne rappelle l'ancienne importance de ce lieu.

Guerres et sièges : En 1368, le Petit Maignin, à la tête des *grandes compagnies*, ravagea le village et fut pris devant Orgelet par Huart de Raincheval, bailli de la comtesse de Bourgogne. M. de la Villette prétendait avoir des droits sur certains parcours de Chambéria. Au mois de septembre 1574, il engagea ses sujets à y mener paître leur bétail. Instruit de ce fait, M. de Chambéria arma ses domestiques et quelques paysans, de pistolets et d'arquebuses, leur donnant l'ordre de s'emparer des juments qui étaient au pâturage, et d'aller enlever le signe patibulaire et les girouettes de M. de Villette. Une rixe s'engagea, qui donna lieu à une instruction judiciaire. Claude de Binans affirma qu'il était étranger à cet événement. Le parlement de Dole se borna à infliger une punition à son domestique. En 1591, le baron de Luz, à la tête d'une bande de ligueurs, vint séjourner pendant quinze jours dans le bassin de la Valouze. Les retrahants s'enfermèrent pendant tout ce temps dans le château. En 1598, Tremblecourt se présenta au nom d'Henri IV, pour faire le siège de cette place. Frappé de la bonne contenance de la garnison, commandée par Jean de Pelousey et Pierre de Courlans, il renonça à son entreprise. Le marquis de Villeroy, après avoir pris les châteaux de Virechâtel, de Fétigny et de la Villette, envoya, le 25 août 1639, le marquis de Coligny et M. de Beaurepaire pour s'emparer de celui de Chambéria. Ces députés se présentèrent au château, et prévirent la baronne (Pétronille de Thomassin), qui était au lit, malade, que M. de Villeroy voulait absolument avoir M. de la Villette et M. Jeannin, de Lons-le-Saunier, lieutenant-général du bailli d'Aval au siège de Montmorot, qui depuis longtemps dirigeait des courses fatales à l'armée française. M<sup>me</sup> de Chambéria répondit qu'elle ignorait absolument où étaient ces officiers. M. de Coligny lui représenta qu'en persistant dans sa déclaration, elle s'exposait à voir son château pillé et son village livré aux flammes. Les députés se retirèrent, pour faire connaître au marquis de Villeroy la réponse qui leur avait été faite. Dans la nuit, les Français mirent le feu au moulin et à quelques maisons. M. Jeannin, auquel Villeroy en voulait principalement, et qui était caché dans une des tours du château, fut prévenu de se tenir sur ses gardes. Le lendemain, M<sup>me</sup> Jeannin vint trouver M<sup>me</sup> de Chambéria, et lui dit qu'il ne fallait plus cacher que son époux était au château, puisque lui-même avait fait savoir au marquis de Coligny qu'il se mettait sous sa protection ; elle offrit même de faire attester le fait par son mari. M. Jeannin fut appelé, et à la suite d'une courte entrevue, il se retira dans une chambre voisine de celle de la baronne.



Le marquis de Coligny et M. de Beaurepaire revinrent et déclarèrent que M. de Villeroy persistait à avoir le sieur Jeannin et tous les autres étrangers réfugiés au château. On leur demanda s'il ne serait pas possible de se rédimmer en argent. Sur leur réponse affirmative, le brave Jeannin se présenta. On débattit longtemps les conditions de la capitulation. Le chiffre de 10.000 écus, d'abord exigé, fut réduit à 6.800 livres, payables, une moitié comptant et le surplus au mois de mars suivant. M<sup>me</sup> de Chambéria prêta 3.000 francs qu'elle avait en or, à M. Jeannin, qui les compta à M. de Beaurepaire. La garnison comtoise sortit avec armes et bagage, et fut remplacée par 20 Français. Le 25 mars 1640, le marquis de Coligny revint avec 50 chevaux chercher les 3.500 livres rédues.

Lorsque le notaire présenta à M. Jeannin, une obligation de ces 6.500 livres, à souscrire au bénéfice de M<sup>me</sup> de Chambéria, le débiteur prit le titre et le déchira en mille pièces. La baronne l'assigna en justice, et le parlement décida que toutes les personnes qui étaient dans le château lui rembourseraient cette somme suivant un répartition qui serait fait plus tard. C'est dans les pièces de ce procès que nous avons puisé les documents qui précèdent. Les journaux français de l'époque désignaient le château de Chambéria sous le nom de *Chevaltine*.



Église : L'église, placée sous le vocable de saint Just, dont on célèbre la fête le 2 septembre, était du patronage du prieur de Gigny. Elle est orientée et se compose d'une nef, d'un chœur, d'une chapelle autrefois seigneuriale, à gauche, et d'une sacristie.

Le clocher, en forme de tour carrée, s'élève à l'intersection de la nef, du chœur et de la chapelle. Il est surmonté d'une lourde flèche en pierre, percée d'ouvertures servant jadis à faire le guet. Le chœur date du XIII<sup>e</sup> siècle ; la nef a été agrandie et le clocher réparé en 1728. La chapelle, datant du XVI<sup>e</sup> siècle, est voûtée, avec de belles nervures ogivales qui viennent retomber sur des colonnes engagées. Une fenêtre, de style ogival flamboyant, l'éclaire à l'est. Dans le principe, les seigneurs et dames de Chambéria étaient inhumés devant le maître-autel. Après la construction de la chapelle, leurs corps furent déposés dans le charnier ouvert au-dessous. Adrienne-Thérèse de Binans, fit ériger dans cette chapelle, un superbe mausolée en pierre. On y voyait étendus sur un lit de parade, ses père et mère. Il portait cette épitaphe :

D. M. O.

*Hic jacet, illustrissimus Dominus Guillelmus de Binans, de Chambéria, sti sulpicii, Montjevent et Montadroit ; qui ab avis generosum haustus sanguinem, mox centario, postea tribunus, strenue bellando ferè totam consumpsit vitam ; tandem vulneribus impos belti factus, ut fainiliæ antiquissimæ labenti consuleret, jam septuagenarius, optima sorte, nobilissimam Petronillam de Thomassin duxit, vasti ingenui fæminam, quæ conflangrante undique bello, subditos servavit illæses. Obiit ille decima-sexta mai anno 1634 ; hæc vero sexta junii 1652.*

*Optimis parentibus, vita, morte, genere, sepulcro, et si numini placet, etiam ipso cælo conjunctissimis, Adriana-Therezia de Binans, ex quinque liberis, immo ex tota, gente unica superstes, mærens posuit.*

Ce monument, d'une exécution remarquable, a été jeté, en 1790, par des vandales, au fond du charnier, où on le voit encore, mais mutilé. Chaque seigneur, par son testament, fondait dans l'église quelques services largement rétribués. Jean-Antoine de Binans y fonda une confrérie du Rosaire, en 1556. Le 28 mai 1632, Guillaume de Binans et Pérone de Thomassin, fondèrent dans la chapelle seigneuriale les confréries du Mont-Carmel et du Scapulaire.